

Transport scolaire

À compter de **septembre 2021**, le transport des élèves sera assuré par la **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**



Ouverture des inscriptions en ligne à partir du 1^{er} juin jusqu'au 15 juillet

Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée.

Vous habitez dans l'une des 48 communes de l'Agglo.

Inscrivez-vous en ligne sur www.agglodebrive.fr :
c'est plus simple et plus rapide !

Infos et contacts : 05 55 74 99 27
ou transportscolaire@agglodebrive.fr





La CABB et ses 48 communes :

Allasac / Ayen / Brignac-la-Plaine / Brive-la-Gaillarde / Chabrignac / Charrier-Ferrière
Chasteaux / Cosnac / Cublac / Dampniat / Donzenac / Estivals / Estivaux / Jugeals-Nazareth
La-Chapelle-aux-Brocs / Juillac / Larche / Lascaux / Lissac-sur-Couze / Louignac / Malemort
Mansac / Noailles / Nespouls / Objat / Perpezac-le-Blanc / Rosiers-de-Juillac / Sadroc
Saint-Aulaire / Saint-Bonnet-la-Rivière / Saint-Bonnet-l'Enfantier / Saint-Cernin-de-Larche
Saint-Cyprien / Saint-Cyr-la-Roche / Saint-Pantaléon-de-Larche / Saint-Pardoux-l'Ortigier
Saint-Robert / Saint-Solve / Saint-Viance / Sainte-Féréole / Segonzac / Turenne / Ussac
Varetz / Vars-sur-Roseix / Vignols / Voutezac / Yssandon.

**Si vous habitez dans l'une de ces communes
et si vous êtes domicilié à plus d'1 km de l'établissement scolaire,
inscrivez votre (vos) enfant(s) sur le site www.agglodebrive.fr**

- Votre enfant utilisait le transport scolaire de la CABB, renouvelez votre inscription sur www.agglodebrive.fr
- Votre enfant utilisait le transport scolaire de la Région Nouvelle Aquitaine, inscrivez-vous dorénavant sur www.agglodebrive.fr
- Votre enfant n'a jamais utilisé le transport scolaire, inscrivez-vous sur www.agglodebrive.fr

Le site www.agglodebrive.fr vous permet de :

- Consulter les horaires et les services de transport scolaire près de chez vous.
- Visualiser les points d'arrêts,
- Connaître la tarification applicable

Pour toutes vos questions :

transportscolaire@agglodebrive.fr ou 05 55 74 99 27

